

Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni le mercredi 16 novembre 2016 à 20h00 à la Mairie, salle du Conseil, sous la présidence de Yvon MAHÉ, Maire.

**Date de convocation de l'assemblée : 12/12/2016**

**PRESENTS :** Yvon Mahé, Cécile Marchand, Serge Jacobert , Daniel Cottin, Marie-Thérèse Panhéleux, Ronan Maray, Brigitte Louarn, , Dominique Léon, Philippe Mahé, Prosper Amossé, Stéphanie Cornet, Véronique Parois, Sylvie Ollivier, Jeannick Boyère, Jérôme Ricordel, Régis De Barmon, Christine Gicquel et Christiane Monvoisin.

**PROCURATION :** Anita Cussonneau a donné procuration à Yvon Mahé

**SECRETAIRE DE SÉANCE :** Marie-Thérèse Panhéleux

Le Maire demande l'autorisation au conseil municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour : « SPL : Convention de répartition des agents du SIVU ».

*Approbation du conseil municipal, à l'unanimité*

**1-Approbation du compte rendu du conseil municipal du 16 novembre 2016 :**

Vote favorable à l'unanimité.

**2-Tarifs communaux 2017 :**

*Rapporteur : Serge Jacobert*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver les tarifs communaux applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 conformément au document affiché.

*Vote à l'unanimité*

**3-Marché Nettoyage Salle des Sports :**

*Rapporteur : Serge Jacobert*

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide d'autoriser M. Le Maire à signer le marché avec l'entreprise CLEAN pour un montant annuel de 6 904.08 € TTC révisable chaque année, pour une période de 3 ans ainsi que tous documents se rapportant à ce dossier.

*Vote à l'unanimité*

**4-SPL : Convention DSP pour l'accueil périscolaire:**

*Rapporteur : Yvon Mahé*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide d'approuver les termes de la convention de délégation de service public confiant à la société publique locale « La Roche » la gestion et l'exploitation du service public d'accueil périscolaire ci-jointe ; d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de délégation de service public ainsi que toutes pièces y afférentes.

*Vote à l'unanimité*

**5- SPL : Convention DSP pour l'enfance-Jeunesse:**

*Rapporteur : Yvon Mahé*

Après avoir entendu M. Le Maire, et après avoir délibéré, le conseil municipal décide d'approuver les termes de la convention de délégation de service public confiant à la société publique locale « La Roche » la gestion et l'exploitation du service public Enfance et Jeunesse ci-jointe ; d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de délégation de service public ainsi que toutes pièces y afférentes.

*Vote à l'unanimité*

**6-SPL : Mise à disposition des biens :**

*Rapporteur : Yvon Mahé*

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré, accepte que les biens mobiliers inventoriés soient mis à disposition de la SPL La Roche, à compter du 01/01/2017, dit que les biens mobiliers amortis par le SIVU, seront intégrés et repris par la commune, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

*Vote à l'unanimité*

## **7-SYDELA : Transfert de compétence pour les infrastructures de recharge pour les véhicules électriques :**

*Rapporteur : Daniel Cottin*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide de transférer au SYDELA la compétence optionnelle « Infrastructures de recharge pour les véhicules électriques et hybrides rechargeables » ; D'autoriser M. le Maire à signer tout acte administratif ou comptable nécessaire à l'exécution de ce transfert.

*Vote à l'unanimité*

## **8-SYDELA : Installation d'infrastructure de recharge :**

*Rapporteur : Daniel Cottin*

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'approuver les travaux d'installation d'une infrastructure de recharge pour véhicules électriques et hybrides au lieu sus visé ; D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public dont le projet est annexé à la présente délibération ; De s'engager à accorder la gratuité du stationnement aux utilisateurs de véhicules électriques sur tout emplacement de stationnement, avec ou sans dispositif de recharge, en surface ou en ouvrage, gérés directement par la collectivité, pendant une durée minimale de 2 ans à compter de la pose de la borne.

*Vote à l'unanimité*

## **9-Création de la commission municipale sur l'étude de faisabilité d'une salle polyvalente en remplacement de la salle polyvalente actuelle:**

*Rapporteur : Yvon Mahé*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide de créer la commission communale sur l'étude de faisabilité d'une salle polyvalente en remplacement de la salle polyvalente actuelle, désigne les membres suivants : Yvon Mahé, Cécile Marchand, Véronique Parois, Jeannick Boyère, Sylvie Ollivier, Régis de Barmon, Jérôme Ricordel, Ronan Maray, Marie-Thérèse Panhéleux, Serge Jacobert.

*Vote à l'unanimité*

## **10-Cimetière : concessions perpétuelles carré A :**

*Rapporteur : Cécile Marchand*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise M. Le Maire à reprendre au nom de la commune et à remettre en service pour de nouvelles inhumations les concessions sus-indiquées en état d'abandon.

<b>N° Concession</b>	<b>Nom-Prénom</b>
A 20	M. VALLEE
A 43	Inconnue
A 58	M. LAURENT Joseph
A 74	Inconnue
A 85	Inconnue
A 86	Inconnue
A 122	M. PAULET / BEAUJOIN
A 128	Mme BOUVRON Marie
A 140	Inconnue

Donne mandat au Maire pour l'exécution de cette décision

*Vote à l'unanimité*

## **11 -SPL : Convention de répartition des agents du SIVU :**

*Rapporteur : Yvon Mahé*

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré, d'approuver les termes de la convention de répartition des agents du SIVU ; D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que toutes pièces y afférentes ; D'inscrire au tableau des effectifs communaux, les deux agents devant intégrer la commune

*Vote à l'unanimité*

## **12- Comptes rendus de commissions et délégations:**

### Décision du Mairie :

Décision n°2016-12 relative au choix de l'entreprise réalisant l'entretien du terrain multisports.

### Commission Voirie :

Relance du parking cimetière avec choix de réalisation des phases, et modifications de certaines propositions. Cela sera présenté au prochain conseil municipal.

Installation d'une borne de puisage, à proximité de la salle des sports,

Présentation du programme PAVC 2017,

Etude de la signalétique par la commission, suite à l'étude du CAUE,

Programmation budget 2017 d'installation de quelques décorations de Noël.

### CME :

Election du CME, début décembre avec 8 nouveaux élus. Installation du nouveau conseil, mardi dernier.

Samedi 16/12/16 : concours de cookies : 12 enfants ont participé avec un total de 18 présents.

Les 20 ans du CME : bonne participation des anciens et nouveaux membres. Très bon retour.

### Commission Communication :

Les bulletins sont arrivés. En complément de la distribution du bulletin, le colis des anciens, les invitations pour les nouveaux habitants et la brochure pour le voyage des aînés sont également à prendre.

### Commission Tourisme :

La commission continue sa réflexion sur le devenir du camping. Attente également de la politique du département. Les membres ont identifié les travaux indispensables pour la prochaine ouverture du camping ainsi que rendre plus visible La Chapelle St Jacques.

### Commission Centre Bourg :

La commission s'est réunie le 14/12/2016. Le travail avec les services de l'Etat continue (DRAC-ABF-Archéologie). Une commission générale est prévue le 01/02/2017 à 20h.

### Commission Culture :

La compagnie des Involtes a terminé sa résidence. Il prépare leur spectacle du 10 et 11/06/17 avec un metteur en scène.

### Commission Vie sociale :

Les cours d'informatique ont débuté le 07/12/2016.

### Commission PLU :

Rencontre avec la CDPENAF, semaine dernière, qui doit rendre son avis prochainement.

Le Maire clôt le conseil à 21h43

Le Maire / Yvon MAHE

Prochain conseil municipal : 07/02/2017 à 20h00

29/03/2017 à 20h00

